FONTAINE-LES-LUXEUIL

Fontaine Information

Bulletin Municipal n°14

Janvier 2015

Chère Madame, Cher Monsieur, mes chers Concitoyens,

Cette année 2015 a débuté par des évènements extrêmement graves pour notre pays, et pour toutes les démocraties victimes d'attentats sauvages et meurtriers inqualifiables.

« JE M'APPELLE CHARLIE » est devenue pour une multitude de personnes, l'emblème de l'attaque contre la liberté d'expression, mais également l'atteinte à la Liberté, chèrement défendue par des millions de combattants. Grâce à eux, nous vivons en paix dans un pays libre. Ces attentats perpétrés par des fanatiques extrémistes, embrigadés par ce qui s'apparente à des « sectes aveuglées » ne doivent pourtant pas nous entraîner à « amalgamer » tous les musulmans pacifiques avec ces poignées d'individus. La France est un état laïc, offrant une place à toutes les religions, toutes les cultures, toutes les politiques, pour peu qu'elles respectent les trois principes nationaux de notre République : « Liberté, Egalité, Fraternité ». L'immense rassemblement des français le dimanche 11 janvier, nous donne un signal fort de cette volonté de défense de nos valeurs. N'oublions pas cependant que nous vivons dans un état de droit et que la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. Enfin, je voudrais adresser un message d'admiration et de félicitations tout particulier, aux gendarmes et policiers qui exposent quotidiennement leur vie pour sauvegarder la nôtre ! A Fontaine, le conseil municipal a organisé « au pied levé » le jeudi 8 janvier à 11h45, un rassemblement de la population sur la place du village. Les écoliers et leurs professeurs, les parents, les élus, et les citoyens qui ont reçu à temps notre appel, ont écouté avec beaucoup d'émotion, le message d'indignation et de colère que je leur ai délivré, suivi d'un temps de recueillement pour les victimes.

Mes chers concitoyens, exceptionnellement je n'aborderai pas d'autre sujet dans cet « édito », mais vous trouverez dans le bulletin toutes les informations récentes relatives à notre village. Fontaine est un bourg calme, accueillant, solidaire, et je suis fière d'être votre Maire pour ce 3° mandat, grâce à vos suffrages. Nous ne sommes pas riches et les restrictions budgétaires sont sévères, mais nous avons la chance de bénéficier d'un tissu associatif étoffé et performant, de commerces et d'entreprises dynamiques. Accompagnée par mes adjoints, les conseillers municipaux et le personnel communal, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour préserver ou améliorer votre qualité de vie dans notre chère commune.

Recevez mes vœux très sincères pour cette nouvelle année, de bonne santé, de bonheur avec vos familles, vos amis, dans une France apaisée, sécurisée, et LIBRE !

Votre Maire,
Marie-Odile HAGEMANN
Chevalier de la légion d'honneur

Responsable édition : Marie-Odile HAGEMANN **Rédaction :** Christian RIONDEL **Création et impression :** L2D Communication

Dates à retenir !

Dates à retenir !

➢ Janvier :

09 - Vœux de Madame le Maire.
10 - Don du sang.
31 - Loto organisé par le foot.

➢ Février :

07 - Repas dansant costumé organisé par l'association « jeux d'enfants ».
21 - Spectacle de Claude Vanoni.
28 - Théâtre organisé et au profit du Téléthon.

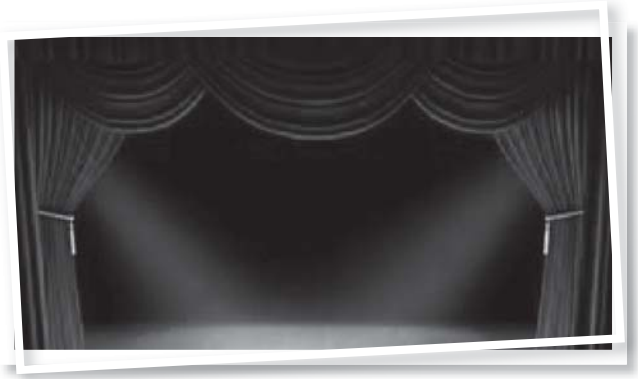

➢ Avril :

04 - Don du sang.
11 - Nettoyage du village (Appel à tous les bénévoles)
12 - Vide grenier des pompiers.
18 - Loto des écoles organisé par l'association « jeux d'enfants ».
24 - Fête de l'école maternelle.

➢ Mai :

08 - Cérémonie au monument aux morts.
- Repas des anciens combattants

➢ Juin :

13 - Tournoi de tennis.

20 - Fête de la musique organisée par la gym.

➢ Juillet :

05 - Brocante organisée par l'association « jeux d'enfants ».
11 - Don du sang.
13 - Feux d'artifice.
- Bal populaire organisé par le foot.

➢ Août :

22 et 23 - Fête patronale.

➢ Septembre :

05 - Portes ouvertes organisées par les associations.
19 - Don du sang.

➢ Novembre :

08 - Bourse aux jouets organisée par l'association « jeux d'enfants ».
11 - Cérémonie au monument aux morts.
- Repas des anciens combattants.
14 - Don du sang.
14 - Loto organisé par le tennis.
28 - Ste Barbe des pompiers.

➢ Décembre :

04 et 05 - Téléthon.
11 - Marché de Noël organisé par les écoles.
31 - Bal de la St Sylvestre organisé par le foot.

Information mairie

➢ (1) L'Agence Postale Communale est ouverte !

Le conseil municipal avait décidé, le 27 novembre 2013, d'accueillir et gérer une Agence Postale Communale à la mairie. Après les démarches administratives et travaux nécessaires à l'aménagement de ce nouveau lieu, l'Agence a ouvert ses portes au public le 1er octobre 2014.

Mounia, l'une de nos secrétaires de mairie, a pris la conduite de ce service, secondée aimablement en cas de besoin, par sa collègue Isabelle. L'ancien bureau de poste est désormais fermé et le conseil municipal réfléchit à une autre utilisation de ces locaux.

La commune a su anticiper une inévitable baisse des horaires d'ouverture du bureau de poste voire, à court terme sa fermeture, et offrir une plus grande amplitude d'accueil et de services en mutualisant le secrétariat de mairie et l'activité postale et bancaire.

Nos vifs remerciements s'adressent à la Direction départementale et régionale de LA POSTE, qui a généreusement contribué au financement des travaux de l'APC et du Secrétariat (20 000 €) et assuré la formation de nos secrétaires.

Comme dans un Bureau de Poste, il est bon de rappeler que notre personnel territorial est assermenté et tenu à la plus grande discrétion.

Fin janvier, l'APC de Fontaine sera dotée d'une « tablette numérique », permettant à tout usager qui le souhaite de consulter, grâce à un code privé, ses comptes bancaires et opérer des transactions.

L'Agence Postale Communale est ouverte au public tous les matins, du lundi au vendredi inclus, de 8h10 à 11h50, et le samedi de 9h10 à 11h50.

➢ (2) Habitat 70 vous informe !

Habitat 70, premier bailleur de Haute Saône avec plus de 11 000 appartements ou pavillons est présent sur plus de 130 communes au sein du département.

Sur Fontaine les Luxeuil, cet organisme gère 25 pavillons individuels situés rue des tulipes (12 logements), rue Max Chaon (12 logements) et rue Marquiset (1 logement). La typologie varie du type 2 au type 6.

L'agence de Luxeuil implantée au 5 allée des Libelles assure le suivi de ces locations. Celle-ci est joignable au 03 84 96 13 70.

Pour devenir locataire, il est nécessaire de constituer un dossier de demande de logement. Des formulaires sont disponibles en mairie.

Aucun frais de dossier ou frais d'agence ne vous sera demandé. Tous ces logements donnent droit à l'APL et les loyers sont payables en fin de mois.

Vous pouvez également trouver tous les renseignements nécessaires ainsi que les offres immobilières en cours sur le site internet **www.habitat70.fr**

N'hésitez pas à contacter Habitat 70.

➢ (3) *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), programmée par la Communauté de Communes de Haute Comté*

La politique du logement est aujourd'hui une priorité et la réhabilitation du patrimoine bâti en constitue un volet essentiel. La Communauté de Commune de Haute comté soutient votre projet pour rénover, adapter, isoler et louer. La durée de cette opération est de 3 ans - du 15 juillet 2014 au 15 juillet 2017.

Quatre thématiques concernées par cette opération :

- ➢ la mise en conformité des logements dégradés
- ➢ l'adaptation des logements au handicap et vieillissement
- ➢ l'investissement des propriétaires à des fins locatives
- ➢ la maîtrise de la consommation énergétique.

Un conseiller Habitat pourra vous renseigner :
Groupe habitat et développement
2 place du moulin des prés
BP 60317 - 70 VESOUL Cedex
Téléphone : 08 84 75 94 43
Mail : contact@hd70.com

Information mairie…*Suite*

➢ (4) *Le Pays des Vosges-saônoises vous informe !*

Devenez une famille à énergie positive et réduisez vos consommations d'énergie d'au moins 8 %.

Familles à Énergie positive est un défi dans lequel plusieurs familles se regroupent, forment une équipe et mettent en place des éco-gestes pour essayer de réduire collectivement leurs consommations d'énergie.

Inscrivez-vous sur le site : **http://haute-saone.familles-a-energie-positive.fr**

Animations et vie du village

➢ *Cérémonie du 11 novembre*

Pour le centenaire du début de la guerre 14-18, nous étions, comme chaque année, rassemblés très nombreux autour du monument aux morts de notre village.

Nous avons été particulièrement émus, lorsque les enfants du primaire ont énuméré la longue liste des 79 noms de soldats, inscrits sur le monument, morts durant cette guerre.

Cette année encore le CPI a été mis à l'honneur par la remise du galon d'adjudant à Geoffroy Colin, par la remise du diplôme de chef d'équipe à Olivier Bigey et le diplôme de secourisme premiers secours en équipe de niveau 1 et 2 à Aurélien Potet. Nous avions l'honneur de compter dans nos rangs un détachement « en armes » de la BA 116. Après le dépôt de gerbes par Mme le Maire et le Président des anciens combattants, de la flamme de l'espoir et la lecture des messages, les enfants du primaire ont entonné la Marseillaise.

Puis une partie de la population s'est retrouvée à la salle d'honneur de la mairie pour partager le verre de l'amitié offert par la municipalité.

➢ *Journée du patrimoine…… 21 septembre 2014*

Dans le cadre de l'action culturelle de la Com. Com de Haute comté, pour la journée du patrimoine, Jean Perrot, conseiller municipal, nous avait préparé une petite promenade à travers notre village pour nous faire découvrir ou redécouvrir les curiosités, le prieuré, l'ancien moulin, et quelques pierres anciennes dissimulées sur les murs de notre bourg.

Une vingtaine de personnes de notre village et des villages voisins avaient noté ce rendez vous !

➢ *Préparation de la décoration de noël*

Dès le mois d'octobre, une petite équipe s'est mobilisée pour préparer la décoration de notre village pour Noël.

De plus en plus nombreux, dans la bonne humeur, ils avaient plaisir à se retrouver chaque semaine dans le local des associations de la salle polyvalente.

Avec des moyens de récupération et un peu d'imagination, le résultat est probant. L'équipe à l'intention de se retrouver en 2015 et de renouveler cette expérience.

Nous lançons un appel aux bénévoles, désireux de faire renaître le « comité des fêtes » de Fontaine-les-Luxeuil !!!

➢ *Bilan du TELETHON 2014*

Recettes		Dépenses	
Buvette	2534.18 €	Auchan	147.96 €
Yaourts	2135.60 €	Auchan Samedi	20.44 €
Loterie bois	489.50 €	Boulangerie	124.25 €
Gadgets	189.90 €	Burgey	990.25 €
Broderie	263.00 €	Assurance	50.00 €
Choucroute	1541.00 €	Colruyt	34.92 €
Gaufres / Lampions	345.10 €	Boucherie Farque	89.00 €
Lard	374.50 €	Edelzwicker	74.19 €
Peluches	129.00 €	Glaces	13.63 €
Sacs / Habits	55.00 €	Epicerie Mathieu	69.00 €
Loterie Chantal	237.00 €	Jourdain	24.00 €
Carabine	168.00 €	Gadgets	262.92 €
Bazar	464.00 €	Saloir de la Vallée	16.73 €
Nounours	114.00 €	Ramettes papier	12.00 €
Pompiers	10.50 €		
Totaux recettes	***9 050.28 €***	***Totaux dépenses***	***1 929.39 €***

Bilan Général	
Bénéfice de la manifestation	7 120.89 €
Subvention Com. Com. Haute Comté	300,00 €
Dons Associations	415,00 €
Dons Particuliers (Espèces)	50,00 €
Dons Particuliers (Chèques)	755,00 €
Bénéfice Marche d'automne	1 542.24 €
Bénéfice Théâtre	525.90 €
Bénéfice Total 2014	***10 709.03 €***

Nous remercions la commune de Fontaine-les-Luxeuil qui a fait un don de 4 stères de bois de chauffage (équivalent à 160 €), qui a prêté gracieusement la salle polyvalente pour le théâtre et le weekend du téléthon.

Nous remercions aussi l'équipe des employés municipaux qui a participé à l'installation de ces activités.

Soyez tous remerciés pour votre généreuse participation au Téléthon 2014.

L' AFM et les bénévoles de l'équipe de Fontaine vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2015 et ils espèrent vous retrouver nombreux en décembre 2015 pour la 29ème édition du Téléthon.

➢ *Décoration de noël par l'association « jeux d'enfants »*

Depuis plusieurs années, l'association « jeux d'enfants » participe et (ou) organise des activités pour les écoles. L'association s'investit pour la fête des écoles, organise une bourse aux jouets, organise une brocante, organise des soirées spectacle ou loto, etc.…

Avant les vacances de Noël, un petit groupe de cette association a décoré les grilles des écoles. La municipalité remercie vivement ces initiatives.

➢ *Vœux du maire*

C'est le vendredi 09 janvier qu'à eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux de Madame le maire à l'ensemble de la population de Fontaine-les-luxeuil et aux nombreuses autorités locales qui ont répondu à l'invitation.

Au cours de ces vœux, les prix du concours de fleurissement communal pour 2014 ont été remis aux personnes volontaires, qui avaient bien voulu s'inscrire pour participer à ce concours.

Ces récompenses ont été attribuées dans différentes catégories :

1) Fenêtres et murs :
1er prix : Jeangey Ginette
2ème prix : Grosjean Patrick

2) Catégorie maisons neuves et cours :
1er prix : Colin Daniel
2ème prix : Arroue Lucienne

3) Catégorie maisons anciennes et cours :
1er prix : Boucherie Farques
2ème prix : Chassard Marguerite

4) Commerces :
1er prix : Galmiche Nathalie

4) Toutes catégories confondues : 1er prix : Jeangey Ginette.

5) Autres participants : encouragements :
- Fenêtres et murs : Sekelyk Roselyne -Tisserand Véronique - Delaunay Nicolas - Poirot Danielle - Stephani Isabelle
- Maisons neuves et cours : Simonin Maurice - Tisserand Marie-Claude - Guiot Pascal - Caland Sylvain - Bercand Stéphanie
- Maisons anciennes et cours : Verpillet Jean - Demougin Yvonne - Lacour Colette

➢ *Marché de Noël des Écoles avec les Francas*

Après une indéniable réussite à la salle polyvalente en 2013, l'opération « Marché de Noël des Écoles » a été renouvelée cette année, avec encore plus de succès et en parfaite harmonie entre les enseignants, les parents et les Francas.

Nouveau pour le Noël 2014 : la participation des associations de Fontaine ! Après les chœurs des écoliers, sous la houlette de M. DAVID leur professeur, grands et petits ont pu profiter de la diversité des objets et produits du terroir qui leur était proposée. La fête s'est terminée ensuite de manière fort conviviale, autour d'un alléchant buffet. Rappelons que les bénéfices générés sont destinés aux coopératives des écoles.

Le travail de nos élus…

CONSEIL MUNICIPAL :
Principales délibérations de l'année

➢ *1 - Séance du 24 janvier 2014 :*

• Décision de mettre à disposition de M. JOLY, apiculteur, 2 pièces de l'immeuble sis 17 ter rue Marquiset (ancienne école maternelle) moyennant un loyer mensuel de 100 € et de 60 € de provision mensuelle pour charges.

• décision d'accepter de réceptionner dans le réseau concessif la canalisation d'eau potable, partant du compteur général sis au 12 route du Hays, jusqu'aux « Haras Mansolein » au 14 de cette même voie.

• décision de ne pas réceptionner le dernier tronçon de cette conduite, depuis les Haras jusqu'à « La Ferme du Hays ».

• autorisation à la société VEOLIA EAU d'installer deux compteurs individuels : l'un près des pâtures pour bovins appartenant à M. Fabien TISSERAND, GAEC les Belles Fontaines, et l'autre au droit des Haras Mansolein.

• décision de céder la parcelle cadastrée section B 1595, d'une surface de 59 m², à M. Joël ROBERT, demeurant 3 bis, rue des Tulipes à Fontaine-les-Luxeuil, pour la somme de 300 €,

• décision de se porter acquéreur de la chapelle St Colomban, sise 2a rue des Roses cadastrée section B n° 2051, 2053 et 2056 et acceptation du coût de 1 000 € proposé par le vendeur.

• accepte le devis proposé par l'ONF pour le cubage et le classement de chablis dans diverses parcelles, s'élevant à la somme de 190 € HT (227,24 € TTC) pour un volume estimatif de 45 m³ de bois.

➢ *2 - Séance du 28 mars 2014 :*

• Installation du nouveau conseil municipal élu le 23 mars 2014.

• Décision de fixer le nombre de postes d'adjoints à 3.

• Désignation au SIED 70 (Syndicat intercommunal d'énergie du département), Sylvie COLIN en qualité de titulaire et Christophe SEKELYK en qualité de suppléant.

• Désignation de 4 conseillers délégués au conseil d'administration du CCAS : Noëlle LABREUCHE, Noëlle GALLAIRE, Sylvie COLIN, Colette ANTOINE.

• Désignation de 3 conseillers délégués au Comité consultatif paritaire du CPI de Fontaine : Robert RONDEY, Colette ANTOINE, Geoffrey MOUGEOT en qualité de titulaires, Elodie JEANGEY, Colette DURPOIX, Christian CHASSARD en qualité de suppléants

• Désignation de 3 conseillers délégués à la commission municipale d'appel d'offres (CAO) : Noëlle GALLAIRE, Jean PERROT, Robert RONDEY en qualité de titulaires, Sylvie COLIN, Elodie JEANGEY, Christophe SEKELYK en qualité de suppléants

• Désignation de Christian RIONDEL en qualité de « Correspondant défense ».

➢ *3 - Séance du 04 avril 2014 :*

• Désignation de Marie-Odile Hagemann, titulaire et Christian CHASSARD, suppléant pour représenter la commune au sein de l'Association des Communes Forestières de Haute-Saône.

• Désignation de Christian CHASSARD, Noëlle LABREUCHE, Geoffrey MOUGEOT, Jean PERROT pour représenter la commune au sein de la commission communale paritaire FOOT.

• Approbation pour la création de 6 commissions municipales thématiques, et désignation de leurs membres et de leurs présidents respectifs :

1/ Travaux communaux - voirie - circulation
Président : Robert RONDEY
Titulaires : Noëlle GALLAIRE, Sylvie COLIN, Colette ANTOINE, Christian RIONDEL, Jean PERROT

2/ Environnement - eau - assainissement
Président : Geoffrey MOUGEOT
Titulaires : Noëlle GALLAIRE, Robert RONDEY, Elodie JEANGEY, Christian CHASSARD, Jean PERROT, Christian RIONDEL

3/ Affaires sociales - vie scolaire
Présidente : Stéphanie CHARTON
Titulaires : Colette DURPOIX, Sylvie COLIN, Marie-Odile HAGEMANN, Colette ANTOINE

4/ Patrimoine - Fleurissement - concours communal des maisons fleuries
Président : Jean PERROT
Titulaires : Colette ANTOINE, Christophe SEKELYK, Sylvie COLIN

Le travail de nos élus...*Suite*

5/ Espaces verts - forêt - Aménagements de loisirs
Président : Christophe SEKELYK
Titulaires : Noëlle LABREUCHE, Christian CHASSARD, Geoffrey MOUGEOT, Elodie JEANGEY, Colette DURPOIX

6/ Finances - Associations - Communication
Présidente : Noëlle GALLAIRE,
Titulaires : Marie-Odile HAGEMANN, Christian RIONDEL, Noëlle LABREUCHE, Charles SAUNOIS, Elodie JEANGEY, Colette ANTOINE, Christian CHASSARD

• Acceptation de la proposition de rachat de terrain communal faite par le Conseil général de la Haute-Saône en vue de l'élargissement de la chaussée et des accotements le long de la RD 304 (route du Beuchot), depuis la sortie de l'agglomération de Fontaine-les-Luxeuil sur 1400 Ml environ.

• Approbation des comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013 pour le budget général, eau et assainissement. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• Approbation des comptes administratifs pour le budget général, eau et assainissement,

- Compte administratif principal :

Déficit d'investissement	=	49 893.15 €
Excédent de fonctionnement	=	207 312.79 €
Recettes générales d'excédent	=	157 419.64 €

- Compte annexe pour le budget eau :

Excédent d'investissement	=	37 689.86 €
Excédent d'exploitation	=	53 192.23 €
Recettes générales d'excédent	=	90 882.09 €

- Compte annexe pour le budget assainissement :

Excédent d'investissement	=	35 042.49 €
Excédent d'exploitation	=	45 936.63 €
Recettes générales d'excédent	=	80 979.12 €

• Décision de l'affectation de résultat, comme suit :

- Résultat de l'exercice en fonctionnement	=	79 387.04€
- Résultat reporté en fonctionnement	=	127 925.75€
- Résultat à affecter	=	207 312.79 €
- Solde d'exécution d'investissement (article 001)	=	39 016.58 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	=	10 876.57 €
- Affectation en recettes d'investissement (article 1068)	=	49 893.15 €
- Report en fonctionnement (article 002)	=	157 419.64 €

➢ *4 - Séance du 25 avril 2014 :*

• Décision de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit Taxe d'habitation = 4.73 % ; Foncier bâti = 10.37 % et Foncier non bâti = 42.96 %.

• a) Approbation du budget primitif **principal** 2014 arrêté comme suit :

PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	761 815.00 €	838 320.64 €
Section d'investissement	215 570.15 €	215 570.15 €
TOTAL	977 385.15 €	1 053 890.79 €

• b) Approuve le budget primitif **eau** 2014 arrêté comme suit :

EAU	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	80 822.00 €	80 822.23 €
Section d'investissement	110 511.00 €	110 511.86 €
TOTAL	191 333.00 €	191 334.09 €

• c) Approuve le budget primitif **assainissement** 2014 arrêté comme suit :

ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	76 635.00 €	76 635.63 €
Section d'investissement	98 916.00 €	98 916.49 €
TOTAL	175 551.00 €	175 552.12 €

Le travail de nos élus…*Suite*

• Décision de ne pas souscrire aux demandes de subventions d'établissements scolaires extérieurs à la commune, mais concernant un ou plusieurs élèves résidant à Fontaine, dans le cadre de voyages linguistiques ou culturels.

• Approbation des montants d'attribution de compensation au bénéfice de la Communauté de Communes de la Haute Comté, avec effet au 1er janvier 2014. La compensation annuelle versée à la commune représente un montant de 32.034,81 €.

• Proposition des membres pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.

• Désignation de Mme Sylvie COLIN, en qualité de délégué titulaire et Mme Stéphanie CHARTON, en qualité de délégué suppléant pour le SICTOM du Val de Saône.

• Décision sur le programme de travaux forestiers ONF pour l'année 2014 :

- En investissement, pour un montant de 22 933 € HT, plus un avenant au contrat de 1 848 € HT,
- En fonctionnement, pour un montant de 1 364 € HT (1 516 € TTC).

➢ 5 - Séance du 30 mai 2014 :

• Après une première opposition au projet par délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2013 ; Le conseil municipal vote une nouvelle fois à l'unanimité contre le projet d'installation classée de la SARL La Grande Gabiote sur le site de Fontaine (ancien dépôt de munitions) : pour une activité de concassage, criblage de pierres, cailloux, minerais……station de transit de déchets inertes.

Il est rappelé que ce site est en zone NY du PLU intercommunal et un rapport de présentation précisait « qu'aucune nouvelle activité ne pourra s'implanter sur ce site qui se localise sur le ban communal le plus étendu de Fontaine-les-Luxeuil » ; ce site est également au classement NATURA 2000 des massifs forestiers, communaux et domaniaux.

Le conseil municipal souhaite qu'un emplacement plus judicieux soit trouvé et rentre dans le schéma départemental des places de dépôt de déchets inertes, en lieu et place du site de Fontaine.

➢ 6 - Séance du 20 juin 2014 :

• Désignation par vote des 3 délégués et 3 suppléants du conseil municipal en vue des élections Sénatoriales.

• Décision de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2011 et 2012 pour un montant de 1 997,13 euros.

• Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'Alimentation en Eau Potable, et d'Assainissement Collectif de l'année 2013.

• Acceptation de louer à la Poste le garage situé 34 rue Marquiset, qui permettra à l'agent de la Poste d'entreposer son vélo à assistance électrique. Bail d'un an renouvelable tacitement et qui prendra effet au 1er juillet 2014. Le loyer mensuel est fixé à 50 €.

• A la majorité des voix, vote les horaires des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014 en concertation avec les enseignants et après délibérations des conseils d'écoles. Dans toutes les écoles, sont obligatoires 5 matinées de temps scolaire (incluant le mercredi matin), 3 heures de nouvelles activités péri-éducatives devront être ventilées avant ou après le temps scolaire, réparties sur les journées du lundi, mardi, jeudi ou vendredi.

Adoption du calendrier des horaires scolaires et accueil des NAP (Nouvelles Activités Péri-Éducatrices).

• Approbation du principe de la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la CCHC pour la réalisation de franchissements en forêt. dans la limite du plan de financement arrêté pour 4 ouvrages.

• Décision d'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 euros pour la participation financière de la commune à une œuvre plastique réalisée par un grapheur à l'école primaire, sous le préau. Un coût de 300 euros sera pris en charge par tiers, par la coopérative scolaire, l'Association « Jeux d'Enfants » et la Commune.

➢ 7 - Séance du 28 août 2014 :

• Élection de 3 conseillers communautaires à la commune, au lieu de 4 plus un remplaçant, suite à une décision du Conseil d'État. (Titulaires : Christian RIONDEL, Marie-Odile HAGEMANN, Charles SAUNOIS, remplaçante : Stéphanie CHARTON).

• Désignation de Noëlle GALLAIRE, comme membre titulaire, et Marie-Odile HAGEMANN, comme suppléante, pour faire partie du Syndicat du Collège de St Loup-sur-Semouse.

• Désignation de 3 personnes de Fontaine, dont une sera choisie par M. le Préfet comme membre délégué de l'Administration à la commission de révision des listes électorales.

• Désignation de Jean PERROT, en qualité de référent communal dans la lutte contre la prolifération de « l'ambroisie » (plante hautement allergisante).

• Approbation du transfert à la Communauté de communes de la Haute Comté, de la compétence « Aménagement numérique », dans le bloc de compétence obligatoire « Aménagement de l'espace ».

• Approbation de la convention pour l'utilisation de locaux communaux dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le travail de nos élus…*Suite*

• Suppression d' un emploi de rédacteur à temps non complet de 14h et création d' un emploi de rédacteur à temps non complet de 23h hebdomadaires à compter du 1er octobre 2014, nécessaire à l'accueil des usagers de la nouvelle Agence Postale Communale.

• Décision modificative du budget « Assainissement » pour le règlement d'une facture de 2 820 €, pour la construction d'un regard avec tampon 89, rue Marquiset.

• Adhésion à la motion de soutien de l'Association des Maires de France, contre les baisses de dotation de l'État.

➢ *8 - Séance du 09 octobre 2014 :*

• Approbation de l'assiette des coupes de l'exercice 2015 dans les parcelles de la forêt communale n° 5j-6Afa-12-30-34-42Afa-48Afa-51j-68-70-19R-20R-21-38R-48R et l'ouverture des cloisonnements d'exploitation dans les parcelles 15-45Afa-65; La vente en bloc de produits des parcelles n° 68-70-19R-20R-21-38R et en futaie affouagère des parcelles n° 6Afa-12-30-34-42Afa-48Afa ; Le partage, non façonné, aux affouagistes du bois de chauffage dans les parcelles n° 5j-6Afa-12-30-34-42Afa-48Afa-51 et les cloisonnements 15-45Afa-65.

• Approbation de l'estimation du bois de chauffage pour l'hiver 2014/2015, qui s'élève à 2247 stères.

• Décision de faire réaliser seulement deux ouvrages de franchissements destinés à la desserte forestière, jugés indispensables par les agents ONF. Dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Charte Forestière, votée entre la CCHC et la commune.

• Approbation d'une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télé-relevage en hauteur des compteurs.

• Décision de reconduire pour les fêtes de fin d'année, l'opération « chèq'kado 70 » d'une valeur de 30 €, destinée aux agents communaux et leurs enfants jusqu'à l'âge de 12 ans inclus.

• Constatation du départ des locataires de deux logements communaux et interrogation sur l'opportunité de cette vacance pour réaliser certains travaux d'aménagement.

• Dénonciation, avec les Communes Forestières, de la remise en cause par l'État, du régime forestier par l'ONF, ainsi que les prélèvements financiers supplémentaires imposés aux communes.

• Refus à une demande de subvention d'une famille pour l'achat de fuel, la commune participant déjà à forte proportion à « l'enveloppe sociale » du Conseil Général, en charge de ces dossiers.

➢ *9 - Séance du 27 novembre 2014 :*

• Vote le versement intégral de la dotation de 90 € par élève que percevra la commune au titre du fond d'amorçage pour les rythmes scolaires (2014-2015) à la Communauté de communes de la Haute Comté, compétente en matière périscolaire, qui organise les NAP.

• Approbation de la convention pour participation de la commune aux dépenses de fonctionnement du syndicat du collège de Saint Loup sur Semouse, pour la scolarisation des enfants de Fontaine les Luxeuil au Collège André Masson à St Loup. Celle-ci est passée pour l'année scolaire 2014/2015 et sera renouvelable par tacite reconduction.

• Approbation de la modification du mode d'attribution des subventions scolaires versées à l'école primaire, 18 € pour la coopérative et 37 € pour les fournitures scolaires, pour l'exercice 2015.

• Décision de relouer le logement situé 34 B, rue Marquiset pour un loyer mensuel de 350 € et des charges à 15 €, à compter du 1er janvier 2015.

• Proposition de relouer la parcelle, suite à la résiliation de Mme HENRY Anne-Marie, cadastrée D 947 Lieu-dit « La petite Corvée 2ème canton » d'une contenance de 24 a 87 ca, à M. LECLERC Cédric. Cette location se fera sous forme de convention d'occupation précaire, à compter du 1er janvier 2015, au prix de 82.17 € l'hectare et revalorisé chaque année selon l'indice national des fermages.

• Attribution à M. VUILLEMIN Eric à compter du 1er janvier 2015 et dans les mêmes conditions que les actes signés précédemment avec M. VUILLEMIN Bernard, la location des parcelles cadastrées D 941 Lieu-dit « La petite Corvée » d'une surface de 63 a 10 ca et ZE 56 Lieu-dit « sur les Champs Magnien » d'une surface de 2 ha 28 a 24 ca

• Considérant que le contrat de vente de gaz naturel au tarif réglementé sera automatiquement résilié le 31 décembre 2014 pour la salle polyvalente, décision de souscrire au contrat de transition de vente de gaz naturel, en attendant de conclure à un contrat avec le fournisseur de gaz naturel de notre choix. Celui-ci prendra effet automatiquement le 1er janvier 2015, pour se terminer le 30 juin 2015.

• Décision du recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'Adjoint technique 2ème classe, pour une période de 2 mois allant du 1er décembre 2014 au 31 janvier 2015 inclus à temps non complet à hauteur de 12 heures 30 hebdomadaires. Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir matérialisation des lots de bois de chauffage mis à disposition aux habitants de la commune dans le cadre de l'affouage communal.

• Renouvelle son adhésion à PEFC Franche-Comté en inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté. Approbation du cahier des charges du propriétaire forestier (charte d'adhésion) et engagement à respecter les clauses et à honorer les frais d'adhésion fixés par PEFC Franche-Comté à 0,65 € par ha pour 5 ans.

Sapeur-pompier volontaire à Fontaine-les-Luxeuil

pourquoi pas vous ?

Caroline, 21 ans,
sapeur-pompier volontaire
au CPI Fontaine les Luxeuil
depuis 4 ans

« Etre sapeur-pompier : c'est mon oncle, qui m'a transmis ce virus. Lui-même était pompier, et évidemment, j'ai suivi.

Etre pompier, c'est poursuivre des valeurs nobles au sein d'une communauté où règne un esprit de groupe très fort : aider les autres, faire preuve de générosité, mais aussi de solidarité entre collègues.

Un des autres intérêts de cet engagement, c'est la variété des missions qui nous sont confiées. On ne fait jamais la chose. Les satisfactions sont quotidiennes : secourir une dame qui a fait une chute, éteindre un incendie...»

Bernard, 49 ans,
sapeur-pompier volontaire
au CPI Fontaine les Luxeuil
depuis 12 ans

« Etre à la disposition des autres, les aider dans leur détresse a toujours été une source de motivation pour moi. Pour ces raisons, à 37 ans, je n'ai pas hésité longtemps à signer mon engagement et à suivre les formations nécessaires par passion.

Malgré les contraintes et certaines obligations, un pompier volontaire de CPI n'est pas rémunéré. Il a la plupart du temps une activité professionnelle, il est parfois étudiant, il a souvent un hobby... Cependant, lorsqu'on a besoin de lui, il lâche tout pour enfiler la tenue et accomplir sa mission.

La joie d'avoir sauvé une vie, la montée d'adrénaline lors des interventions, la satisfaction d'avoir éteint un incendie valent bien toutes les contreparties financières.
Les années passent mais ma passion ne flèchit pas. Bien au contraire, elle se renforce. Et, l'âge ne compte pas tant qu'on peut se rendre utile !

J'ai vraiment envie de faire connaître les facettes de cet engagement passionnant et que de nombreux habitants du village nous rejoignent. »

Près de 70 interventions chaque année à Fontaine-les-Luxeuil gérées par une équipe composée à 100 % de sapeurs-pompiers volontaires bénévoles.

- **Secours à personnes 71 %**
- **Incendies 10 %**
- **Opérations diverses 19 %**

L'augmentation constante des interventions nécessite impérativement la consolidation des effectifs volontaires.

Pour devenir sapeur-pompier, adressez-vous au centre d'intervention ou au service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône (SDIS 70)

Votre contact local :

Adjudant Frédéric KAUFFMANN
chef du centre d'intervention de
Fontaine-les-Luxeuil

« Rejoignez-nous, nous avons besoin de vous ! »

N° de portable : 06 62 07 08 98
ou 03 84 94 88 50
Courriel : frederic.kauffmann2@wanadoo.fr

SDIS 70
4 rue Lucie et Raymond Aubrac
BP 40005 - 70001 VESOUL Cedex

Tél. : 03 84 96 76 10 - Fax : 03 84 96 76 18
Retrouvez toute l'info du SDIS 70 sur son site :
www.sdis70.fr

Comme 100 % des sapeurs-pompiers, parallèlement à votre métier ou à vos études, vivez un engagement au service des autres.

haute saône
SAPEURS-POMPIERS

Etat civil 2014

Etat civil 2014

NOS JOIES - NAISSANCES

- **Louna HUBSCH OLIVIER,** le 26 janvier 2014
  de Christophe HUBSCHI OLIVIER et de Séverine PERARDOT
- **Lilas THIEBAUT,** le 25 février 2014
  de Guenaël THIBAUT et de Charlène GEORGES
- **Elyana VERNET,** le 04 avril 2014
  de Karolane VERNET
- **Ghyslain TRAVERT,** le 23 avril 2014
  de Valérian TRAVERT
- **Souhayl AJOUAOU,** le 28 avril 2014
  de Youssef AJOUAOU et de Soumia SAYLOU
- **Arthur DEMASSUE DOUCEY,** le 01 mai 2014
  de Rachel DEMASSUE
- **Ninon CHOQUEY,** le 05 juin 2014
  de Morgan CHOQUEY et de Fanny BOUVARD
- **Téo MOUGEOT,** le 21 juin 2014
  de Geoffrey MOUGEOT et de Laura COURTI
- **Nina LECLERC,** le 07 juillet 2014
  de Frédérik LECLERC et de Anne OUDOT
- **Mathéo LALLEMAND,** le 16 juillet 2014
  de Fabien LALLEMAND et de Elodie CHOQUEY
- **Lucas STARK,** le 03 août 2014
  de Bennie STARK et de Larisse ENGELS
- **Laly MAGNY,** le 05 octobre 2014
  de Allan MAGNY et de Mégane BOUDOT
- **Éléonore DUBOUCLEY,** le 10 novembre 2014
  de Daniel DUBOUCLEY et de Enora DIEUDONNÉ

NOS JOIES - MARIAGES

- ♥ **01 Mars,** Mathieu WAGNER et Zohra BOUOUDEN
- ♥ **07 Juin,** Bruno DELAITRE et Christine OGIER
- ♥ **21 Juin,** Tony ROCHA-SERRALHEIRO et Marjolaine GRAVA
- ♥ **21 Juin,** Nathalie BELUCHE et Arnauld ROSALBERI
- ♥ **19 Juillet,** Virginie BERTRAND et Daniel MATHIOT
- ♥ **26 Juillet,** Anthony LAINE et Éléonore TISSERAND
- ♥ **02 Août,** Loïc DURAND et Nancy JEANGEY
- ♥ **09 Août,** Bernard MARCHE et Aurélie VUILLAUME
- ♥ **16 Août,** Benjamin GASNIER et Sophie BIGEY
- ♥ **16 Août,** Thierry LEMOINE et Régine HERRMANN
- ♥ **23 Août,** Sandrine NATOUR et Benjamin DAUDEY
- ♥ **30 Août,** Nicolas DELAUNAY et Michaël RIBARD
- ♥ **27 Septembre,** Damien GEHANT et Chloé MARTIN

Etat civil 2014…*Suite*

NOS PEINES - DECES

- Le 02 février, **Fréderic KIEFER,** époux de Marie-Josèphe **COLLEUIL**
- Le 01 avril, **Martine SIMON,** veuve de Laurent **ARNOUX**
- Le 01 avril, **Renée MOREL,** veuve de Julien **ROYER**
- Le 12 avril, **Roger GROSJEAN,** époux de Marcelle **SILOT**
- Le 21 avril, **Jeannine DELAPORTE,** veuve de Raymond **GROSJEAN**
- Le 23 avril, **Jacqueline FRÊRE,** célibataire
- Le 05 juin, **Anne GUILLOUX,** veuve de Marcel **CAMELIN**
- Le 16 juillet, **Jean-Pierre LAROCHE,** divorcé de Solange **CHOUX**
- Le 23 août, **Bernard METTOT,** époux de Michèle **GRABENSTAETTER**
- Le 08 septembre, **Alain BROSSARD,** célibataire
- Le 16 septembre, **Éliane PERNY,** épouse de Jean-Marie **KAUFFMANN**
- Le 05 novembre, **Bernard LECLERC,** divorcé de Josette **PELLETIER**
- Le 17 novembre, **Julien SIMON,** célibataire
- Le 28 décembre, **Renée BRINGOUT,** veuve de Claudio **MARCON**

La guerre de 1870 à Fontaine-les-Luxeuil

La guerre était déclarée à l'Allemagne le 15 juillet, d'après la connaissance de la « Dépêche l'Ems » tous les mobilisables furent appelés sous les drapeaux. De ce fait, l'anticipation de la conscription se fit le 24 du même mois.

A Fontaine, la liste Pierre Verpillot passait après les élections du 14 août. Dès le 20 les mobilisés partaient aux armées. Deux jours plus tard ils seraient 110 jeunes à avoir quitté le village. Sur ce nombre, douze d'entre eux ne devaient jamais revenir. Leur nom est inscrit sur le monument aux morts et sur deux vitraux de la grande nef de notre église.

Le 03 août, les journaux avaient cessé de paraître et le 04 septembre la République était proclamée. Le 25 s'opérait un nouveau départ : celui des conscrits du 01 août.

Subitement, sans que rien ne le laisse prévoir, le maire Verpillot était remplacé par Joseph Hacquard. « La Garde Nationale » se réunissait aussitôt sur la place du village. On apprenait alors que la ville de Paris était bloquée.

Le 28 septembre parmi les « Francs-tireurs» à Raon-l'Étape, figuraient : Gaston Marquiset lieutenant, Émile Boillot, Aubry, Eugène Viney, Alfred Hacquard.

L'ordre avait été donné le 06 octobre de rendre tous les fusils afin de les diriger sur Besançon. Le 17 octobre, l'épouse de Félix Bresson, apeurée, annonçait au village que « les Prussiens » arrivaient par les bois de Fougerolles. Deux Uhlans suivis bientôt de 50 dragons traversèrent majestueusement toute notre commune pour se diriger vers Luxeuil.

A midi, au son de la musique militaire, artilleurs, fantassins, et autres dragons se succédèrent à leur tour. Le 28 Octobre on apprenait ensuite les batailles de Cussey et de Chatillon. Deux jours plus tard les premières menaces Prussiennes qui exigeaient immédiatement 20 chevaux et 10 voitures vinrent peser sur notre commune.

Le bruit courut le 07 novembre que Metz venait de se rendre. Au milieu du désarroi les Francs tireurs Prussiens effectuèrent dans trois maisons de notre village de nouvelles réquisitions, suivies de perquisitions…

(A suivre)

Abbé Jean-Baptiste Noël

Ne pas jeter sur la voie publique - Création - impression LED 03 80 40 47 7